

APPEL D'OFFRES

En avant-première

Informations issues de notre participation à la consultation publique clôturée en sept. 2025.

GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DECARBONATION

L'AO **GPID 2026** s'inscrit dans la stratégie de neutralité carbone et vise à accélérer la décarbonation profonde des sites manufacturiers les plus émetteurs via un appel d'offres concurrentiel.

ARCHITECTURE

Le dispositif repose sur un paiement à la performance sur **15 ans**, sur le principe du **contrat pour différence** :

1. L'industriel fixe son prix d'enchère (€/tonne CO2 évitée)
2. Aide annuelle = Performance réelle x (Prix d'enchère – Prix référence CO2)
3. Aide nulle si le prix du carbone dépasse celui d'enchère

CRITERES D'ELIGIBILITE

Ce dispositif est ouvert aux projets soumis à l'**AMI GPID 2025** ou aux projets non retenus à l'**AO GPID 2024**.

Conditions relatives au site industriel :

- Exisants, soumis au SEQE
- Pérимètre carbone maîtrisé

Conditions relatives au projet :

- Ne pas avoir démarré avant le dépôt
- Mis en service avant le 31/12/2032
- Maturité technique élevée (pré-FEED min.)
- Securisation des approvisionnements démontrée

TECHNOLOGIES ELIGIBLES

Leviers cibles:

- CCS & CCU durable
- Électrification profonde des procédés industriels
- Transformation structurelle de procédés industriels ETS
- Substitution de procédés carbonés par procédés bas carbone sans combustion fossile

Leviers encadrés:

- Hydrogène (si produit à partir de coproduits industriels & recyclé dans le procédé)
- Biomasse/biogaz (conditions strictes)
- Energies renouvelables (si intrant du procédé)

Remarque: Le GPID repose sur l'évaluation du surcoût net d'un projet de décarbonation par rapport à un scénario de référence.



BENEFICIAIRES

- Industrie manufacturière (Code NACE C)
- PME, ETI & grandes entreprises
- Seules & en consortium



TYPE DE FINANCEMENT

Subvention

Prêt



BUDGET

Enveloppe globale plafonnée, avec offre (prévisionnelle):

- Minimum **€20 millions**
- Maximum **€450 millions**



CALENDRIER

Premier semestre 2026



ORGANISME FINANCEUR



LE GPID est un dispositif **France 2030** soutenant les projets CAPEX lourds difficiles à rentabiliser sans aide publique, en sélectionnant les solutions au meilleur coût par tonne de CO₂ évitée.

SURCOÛTS PRIS EN COMPTE



- Les coûts:
 - D'investissements (CAPEX) directement liés au projet,
 - D'exploitations (OPEX) du projet sur la phase d'exploitation,
 - Liés aux quotas carbone au périmètre du projet (SEQE)
- Les revenus & charges associés au projet – sous réserve de justification, d'imputabilité au projet & d'intégration dans le calcul du surcoût.

INTENSITE MAXIMALE DE L'AIDE

L'aide est plafonnée au montant du **surcoût net actualisé** du projet par rapport à un scénario de référence, sans possibilité de surcompensation. Le respect de ce plafond fait l'objet de contrôles *ex ante* lors de l'instruction et *ex post* tout au long de la phase d'exploitation.

MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Les offres éligibles sont classées selon une note globale N, fondée sur :

- ✓ Prix N1 basée sur le coût de l'aide rapporté aux **tonnes de CO₂ évitées**,
- ✓ Hors-prix N2 correspondant à un **bonus d'ambition** de décarbonation plafonné à 20%,
- ✓ Hors-prix N3 correspondant à un bonus de 10% en cas d'obtention d'une subvention du **Fonds pour l'Innovation** de l'Union Européenne.

Les lauréats recevront l'aide annuellement, ajustée en fonction des performances réelles de décarbonation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE OFFRE, CLIQUEZ ICI



35

Years of
experience

1400

Experts
worldwide

14

Countries in Europe
& N-America

Laurie Pilo

International Direct Funding
Director
lpilo@ayming.com